



**49<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme**

**Point 3 – Dialogue interactif avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les  
enfants et les conflits armés**

Intervention du Luxembourg

15 mars 2022

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration présentée par la délégation de l'Union européenne.

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la création de son mandat, le Luxembourg félicite la Représentante spéciale pour le travail important au bénéfice des enfants et la remercie, ainsi que son Bureau, pour les progrès importants réalisés tout au long de ces 25 années.

Le Luxembourg reste profondément préoccupé par la persistance d'un nombre élevé de violations graves des droits de l'enfant perpétrées tant par des groupes armés non étatiques, que par des forces armées étatiques.

Madame Gamba,

Il est très inquiétant de constater que la pandémie, mais également les désignations de groupes armés comme « terroristes » compliquent la collaboration avec des parties à des conflits pour l'ONU. *Comment pouvons-nous contribuer à trouver des solutions créatives pour faciliter la collaboration de l'ONU avec les parties en conflit ?*

Enfin, compte tenu de la guerre d'agression injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, la protection des civils et surtout des 7,5 millions d'enfants en Ukraine doit être une priorité collective de ce Conseil. Nous appelons la Russie à cesser immédiatement son attaque qui a déjà coûté la vie à des dizaines d'enfants et en a déplacé plus d'un million. Le droit international humanitaire n'est pas optionnel et les enfants ne doivent jamais être pris comme cible !

Je vous remercie.